



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

SECRETARIAT GENERAL

Architects' Council of Europe
Rue Paul Emile Janson, 29 B-1050 Bruxelles
Tel: (32) 2 543 11 40 Fax: (32) 2 543 11 41
E-mail: info@ace-cae.org Website: www.ace-cae.org

Le nouvel accord en matière d'efficacité énergétique néglige les objectifs nationaux attendus

Après de difficiles négociations entre les représentants du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, un accord sur la Directive efficacité énergétique a été conclu le 13 Juin 2012. Bien que ce compromis énonce un certain nombre de mesures contraignantes, il reflète également la volonté des gouvernements de l'UE de tendre vers plus de flexibilité, préférant atteindre leurs objectifs via des stratégies nationales à long terme. Cependant, ces mesures ne permettront pas à l'UE d'améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020 !

Dans la soirée du 13 Juin 2012, les trois organes législatifs européens sont parvenus à un accord de dernière minute sur la Directive efficacité énergétique. Pilotées par la Présidence Danoise du Conseil des ministres, les négociations entre les députés européens et les États membres étaient tendues et de nouvelles exemptions ainsi que des mesures supplémentaires devaient être ajoutées en fin de journée afin de sauver le compromis. Par exemple, le Royaume-Uni a insisté pour que les pays ayant déjà adopté des mesures pour les sociétés d'énergie bénéficient d'exemptions supplémentaires et, de leur côté, les députés du Parlement Européen ont introduit des mesures supplémentaires visant à garantir de plus grandes économies d'énergie à l'avenir. Toutefois, malgré ces concessions difficiles, la Présidence Danoise estime que le compromis est un grand succès et un grand pas en avant car il aidera la croissance et l'emploi en Europe.

Mais, étant donné la façon dont il a été convenu, de nombreux observateurs craignent que l'Europe n'atteigne pas son engagement visant à réduire la consommation d'énergie de 20% d'ici 2020, puisque la plupart des propositions ambitieuses de la Commission européenne qui fixaient des objectifs nationaux contraignants et immédiats ont été effacées. En particulier, la nouvelle directive a abandonné la proposition sur les exigences de rénovation des bâtiments publics (article 4), qui appelait à la rénovation de 3% de la superficie totale (de plus de 250m²) des immeubles appartenant à des organismes publics chaque année. Au lieu de cela, elle obligerait les États membres à rénover 3% de la superficie totale des bâtiments chauffés et/ou refroidis appartenant à et occupés par leur gouvernement central et ceci ne s'appliquerait qu'aux bâtiments possédant une surface utilisable totale de plus de 500m². En conséquence, la disposition ne toucherait qu'un faible pourcentage de tous les bâtiments publics (10%), ce qui est bien loin des attentes initiales.

Néanmoins, pour compenser l'affaiblissement de la proposition de rénovation de 3% des bâtiments publics, le Parlement européen a introduit une mesure prometteuse dans l'article 3a de la Directive demandant aux États membres de l'UE d'élaborer une feuille de route qui visera à rendre le secteur du bâtiment dans son ensemble plus efficace d'un point de vue énergétique d'ici à 2050. Cette stratégie à long terme visant la rénovation du parc des bâtiments existants devrait être finalisée en avril 2014 et donner un nouvel espoir au secteur de la construction.

« Même si cette stratégie à long terme ne remplace pas les objectifs nationaux contraignants attendus par la profession d'architecte pour améliorer l'environnement bâti et créer de nouveaux emplois, elle nous permet de regarder l'avenir avec plus d'optimisme et de conviction, et offre des possibilités de croissance qui contribueront à aider les architectes et d'autres intervenants du secteur à sortir de la récession économique », a déclaré Ian Pritchard, Secrétaire Général du CAE.

Le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) est l'organisation représentative de la profession d'architecte au niveau Européen : le CAE aspire à parler d'une seule voix au nom des architectes dans le but d'atteindre ses objectifs. Ses 46 Organisations Membres sont les organismes régulateurs et les représentations professionnelles des tous les pays Membres de l'Union Européenne, les pays en voie d'adhésion, la Suisse et la Norvège. À travers ses membres, le CAE représente les intérêts de plus de 526.000 architectes venant de 33 pays d'Europe.